

## **16 Mai 2013**

### **1/ Vente par la SA d'HLM Le Val de Loire de 12 logements sociaux, Rue des Iris, avis du conseil**

Appelé à donner son avis, le conseil municipal a approuvé la vente des logements que possède la SA d'HLM Le Val de Loire à ses locataires en place et qui le souhaitent  
Ces logements sont situés rue des Iris

### **2/ Création de 5 postes saisonniers pour le service technique – été 2013**

Afin de renforcer l'équipe des espaces verts, au cours de la saison estivale, le conseil municipal a créé 5 postes sur la base de deux semaines chacun. Ces postes seront réservés comme l'an dernier à des jeunes qui auront pour mission l'arrosage, le désherbage et l'entretien des massifs.

### **3/ Convention avec l'ACTE pour mise à disposition d'un terrain pour PAJ**

Afin de permettre à l'ACTE de mettre en place durant l'été un point d'accueil jeunes, le conseil municipal l'a autorisé à occuper comme l'an dernier, un espace situé au sein du complexe Bernard Guyard. Cette structure permettra d'accueillir des mini-camps où seront organisées des activités culturelles et sportives.

### **4/ Révision de l'attribution de compensation versée à la Commune par la Communauté de Communes Loir et Sarthe**

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Loir et Sarthe à la Commune va être augmentée, à partir de cette année de 37 285 €. Elle passe ainsi de 44 057 € à 81 342 €.

### **5/ Vente camion Citroën Jumper 7547XP49 au garage Renault Civet**

Suite au remplacement d'un véhicule effectué par la commune le conseil municipal a autorisé la vente de ce vieux fourgon de marque Citroën Jumper au garage Renault Civet moyennant la somme de 2 392 €.

### **6/ Mise à jour du tableau des emplois**

Le conseil municipal a validé la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un poste d'agent de maîtrise.

### **7/ Vente d'un four du restaurant scolaire à la charcuterie traiteur Saint Antoine**

Suite au remplacement du four au restaurant scolaire, le conseil a autorisé la vente de l'ancien four à la Charcuterie traiteur Saint Antoine moyennant la somme de 600 €.

### **8/ Contrat de spectacle APS Philippe d'Anjou pour animation fête PEDIBUS**

Comme les années précédentes, un spectacle de plein air clôturera la saison Pédibus le 5 juillet. Le conseil a approuvé pour cela la signature d'un contrat avec les artistes du cirque Fratelli pour un coût de 880 €. Cette animation se déroulera en même temps que le pique-nique de fin d'année du restaurant scolaire.

### **9/ Programme 2013 d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public – délibération modificative à celle du 14 février 2013**

Le conseil municipal a approuvé la modification du montant demandé par le Syndicat d'Electricité afin de réaliser l'effacement des réseaux électrique basse tension et d'éclairage public de la rue de Longchamp. Ce montant passe de 61 710 € à 64 243.74 €.

### **10/ Versement de fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage effectuées sur le réseau de l'éclairage public**

Le conseil municipal a approuvé le versement de fonds de concours au Syndicat d'Electricité pour différentes opérations de dépannage opérées sur le réseau d'Eclairage public.

### **11/ Décision modificative budgétaire n°1**

Le conseil municipal a modifié le budget en inscrivant 11 923.79 € en recettes et en dépenses sur la section d'investissement. Cette somme correspond à la reprise de l'excédent d'investissement constaté dans la balance de l'exercice 2012.

**12/ Octroi d'une subvention aux AESCA**

Une somme de 4 900 € inscrite au budget et destinée à financer les AESCA (Activités Extra Scolaires Culturelles et Associatives) dispensées aux enfants scolarisés sur Tiercé a été répartie entre les différentes associations qui accueillent les élèves.

**13/ Inscription d'un chemin rural au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées non motorisée**

Le conseil municipal a approuvé l'inscription d'un ensemble de chemins ruraux situés sur la commune au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.